

Casseneuil, le 11 juillet 2023

Chers Parents,

Après une année scolaire bien remplie, chacun va pouvoir maintenant se ressourcer pour se préparer à la rentrée de septembre. Voici quelques informations utiles pour cette rentrée.

ATTENTION : Les régimes alimentaires particuliers ne sont pas pris en charge par l'établissement. Les élèves concernés (reconnus dans le cadre d'un PAI) et uniquement ceux-là, devront nous être signalés dès la rentrée. Ils devront apporter leur propre repas marqué à leur nom et conditionné dans un emballage isotherme. Ils auront la possibilité de réchauffer leur repas et de manger avec leurs camarades. Les menus sont visibles sur PRONOTE à l'adresse suivante : <http://www.stpierre47.fr>

La répartition des élèves dans les classes est faite par l'équipe éducative en concertation avec la directrice. L'attribution d'une classe est définitive dès la publication des listes.

Les élèves recevront le jour de la rentrée une pile de livres prêtés gracieusement par l'établissement (Une fiche d'identification est collée sur chacun des livres que vous devrez compléter au nom de votre enfant (ne pas la raturer, ne pas l'arracher), les cahiers de travaux dirigés et les emplois du temps.

Les livres devront être soigneusement couverts (ne pas mettre de ruban adhésif sur le cartonnage).

A la fin de l'année, à la remise des livres un état sera constaté et si un ou des livres sont rendus anormalement abîmés ou manquants, ils seront facturés à hauteur de leur dégradation ou de la perte.

L'attestation d'assurance sera à remettre **IMPERATIVEMENT** le jour de la rentrée, ainsi que la fiche « **Autorisations parentales** » ci-jointe.

Dans les fournitures il est demandé une clé USB. **ATTENTION** : cette clé doit être passée à l'antivirus et le contenu engage la responsabilité de l'élève et celle des responsables légaux. Merci de la marquer au nom de l'élève.

1- RENTREE DES CLASSES :

- 6^{ème}

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 8h 30

Les parents des élèves de 6^{ème} sont invités à accompagner leur enfant et seront accueillis par Mme la Directrice. Nous vous accueillerons autour d'un café.

- 5^{ème} - 4^{ème} et 3^{ème}

MARDI 5 SEPTEMBRE à 8h 30

Informations :

- Dès la rentrée, il sera distribué à votre jeune, un cahier d'activité personnel dans plusieurs matières :

Niveaux	Allemand	Français	Latin
6 ^{ème}		6.80	
5 ^{ème}	8.50	6.80	8.00
4 ^{ème}	8.50	6.80	8.00
3 ^{ème}	8.50	6.80	8.00

Ces cahiers sont une aide et un soutien pour les enfants, ils permettent à chaque élève d'avancer à son rythme.

La moitié du coût sera pris en charge par l'établissement, Ces sommes seront portées sur vos factures intermédiaires mensuelles.

2 - RAMASSAGE SCOLAIRE

Renseignements et inscriptions : SOIT transports.nouvelle-aquitaine.fr (élèves hors C.A.G.V) SOIT bus-elios.fr (élèves de la C.A.G.V.), avant le **13 juillet**.

23 Allée des Cramats – 47440 – Casseneuil

Tél : 05 53 41 08 05 e-mail : secretariat@stpierre47.fr

BLOG : <http://collegestpierre.over-blog.com> INSTAGRAM : [est_pierre47](https://www.instagram.com/est_pierre47)

3 - ASSURANCES SCOLAIRES INDIVIDUELLE ACCIDENT

Tout élève doit être couvert par un contrat individuel accident extra-scolaire sans lequel il ne peut pas participer aux sorties scolaires et extra-scolaires : l'enfant est alors couvert 24 heures sur 24 et tout au long de l'année.

1- Si vous choisissez l'assurance retenue par l'établissement (FEC) :

Elle vous permet d'avoir une garantie adaptée, un tarif intéressant.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de souscription que vous remettrez complété – **IMPERATIVEMENT -le jour de la rentrée** - mettre le nom, prénom de votre enfant. **Le coût sera porté sur la facture - NE PAS DONNER DE CHEQUE** – (Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez porter tous les prénoms de vos enfants sur le même coupon).

2- Si vous choisissez une autre assurance

Il est **IMPERATIF** de remettre à l'établissement **le jour de la rentrée**, une attestation d'assurance justifiant d'une couverture « **individuelle accident de type extra scolaire** » pour l'année scolaire 2023/2024 : Certaines assurances, dites « scolaires » proposées dans le cadre du contrat multirisque ne sont pas de véritables assurances « individuelle accident ».

ATTENTION : Ne pas confondre cette assurance individuelle accident avec l'assurance responsabilité civile qui seule couvre les dommages que pourrait causer votre enfant à autrui.

IMPORTANT : pour les élèves non assurés à la FEC, qui font des stages au cours de l'année scolaire, il est **essentiel** que soit porté sur l'attestation d'assurance « **garantie dommages causés aux biens du maître de stage** ». **Veillez-vous en assurer.**

4- FACTURATION

Sauf cas exceptionnel, le régime est acquis par période, c'est à dire de septembre à janvier et de février à juillet.

Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- La demi-pension comprend 4 repas par semaine. Le non règlement de la demi-pension entraînera le passage en externat avec possibilité d'achat de carnets de 10 repas.
- Les externes qui souhaitent manger occasionnellement achètent à la comptabilité des tickets repas.

Du fait des charges fixes, sont décomptées à hauteur de 50% :

- Les absences supérieures de 5 jours ainsi que les jours de stages ou sorties scolaires.

Les prélèvements se font sur 10 mois et le 8 de chaque mois, à partir du mois **d'octobre 2023** au mois de **juillet 2024**.

Une facture de clôture vous sera envoyée début juillet. Elle sera suivie d'un prélèvement au 15 /07 (livres abîmés ou non rendus, études mois juin, repas occasionnels, ...).

ATTENTION : la facturation sera envoyée par mail, merci de nous donner votre adresse mail.

Service comptabilité (ligne directe) au 05 53 41 68 69 – Prendre rendez-vous pour les cas particuliers -

5 - POUR UNE RENCONTRE AVEC UN MEMBRE DE L'ETABLISSEMENT

Toute rencontre suppose une disponibilité des personnes. Aussi, il est indispensable de prendre rendez-vous avec la personne concernée.

Pour un enseignant, privilégier l'agenda de l'élève et le logiciel PRONOTE (à la rentrée).

Pour Mme la Directrice de l'établissement et pour M. ARMENGAUD, responsable de la Section EGPA, prendre un rendez-vous auprès du secrétariat.

INFORMATION DIVERSES

Vous trouverez ci-joint :

- La liste des fournitures dont il faudra munir votre enfant pour la rentrée. **NE PAS ACHETER D'AGENDA, il est offert par l'établissement.**
- Un flyer CMALISTE – SCOLEO
- Un exemplaire d'adhésion à l'assurance proposée par le collège
- Les listes fournitures
- La liste des ouvrages demandés en français est déposée au Centre culturel à Leclerc- Villeneuve sur Lot
- La fiche « Autorisations Parentales ».

Bonnes vacances à tous.
La Direction